Municipalité de
Lac-aux-Sables

PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Est par la présente donné par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et Greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT # 2024-606
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DIFFÉRENTS CHEMINS MUNICIPAUX À LA SUITE DE SINISTRES NATURELS COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 300 000 $ REMBOURSABLE EN 20 ANS.

Ce règlement a fait l'objet de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 5 mars 2024

Le règlement a été déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 820, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables, Québec, G0X 1M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau.

Le règlement peut également être consulté sur le site Internet municipal dans la section « Avis publics » de l'onglet « Notre municipalité » à l'adresse suivante : www.lac-aux-sables.qc.ca

DONNÉ À LAC-AUX-SABLES, LE 14 MARS 2024.

M. Perron, OMA.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

820, rue Saint-Alphonse, Lac-aux-Sables (Québec) G0X 1M0
418 336-2331 | 418 336-2500 | lac-aux-sables@regionmekinac.com | www.lac-aux-sables.qc.ca

Municipalité de
Lac-aux-Sables

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec
Direction générale des finances municipales
et des programmes

PAR COURRIEL

Québec, le 5 mars 2024

Madame Manuella Perron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables
820, rue Saint-Alphonse
Lac-aux-Sables (Québec) G0X 1M0

N/Réf. : M606356

Madame,

Je vous informe que le règlement 2024-606 de la Municipalité de Lac-aux-Sables, par lequel le conseil décrète un emprunt de 2 300 065 $, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Richard Villeneuve, CPA
Directeur de l'accompagnement
et des finances municipales

Aile Chauveau, 1er étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2010
www.mamh.gouv.qc.ca